QUE FAIRE, COMMENT FAIRE

Inventaire et retours d'expérience sur les programmes et dispositifs d'ouverture aux étudiant.e.s et apprenant.e.s exilé.es dans les établissements du supérieur.

TABLE DES MATIERES

Note d'intention	4
II. COMMENCER : RECENSER LES BESOINS, LES FORCES ET LES POSSIBILITES	6
III. LES DIFFERENTES FORMES DE L'ENGAGEMENT	7
LE COLLECTIF DE SOUTIEN	7
LE PROGRAMME SPÉCIFIQUE DANS L'ÉCOLE	7
L'ASSOCIATION DE COURS DE FLE	8
L'ASSOCIATION CULTURELLE	8
III. LES COURS DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)	. 10
IV. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT	. 11
1) LE TUTORAT AVEC UN PROFESSEUR	11
2) LE BINÔME AVEC UN.E ÉTUDIANT.E	11
3) LE TANDEM LINGUISTIQUE : CO-APPRENTISSAGE DES LANGUES OU CONVERSATION	
4) LES ÉQUIPES ORGANISATRICES	12
VI. LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	. 15
VII. L'ORIENTATION	. 16
1) Savoir orienter vers les organismes compétents :	16
A) les permanences juridiques	
B) Soin et santé	
2) L'orientation académique	17
VIII. LES FINANCEMENTS	. 18
1) Exemple d'un budget prévisionnel	18
2) Financements:	19
IX. COMMUNICATION	. 20
ANNEXE 1: GLOSSAIRE	. 21
ANNEXE 2 : Sites à consulter	. 25
ANNEXE 3 : Ressources pédagogiques	. 26
Index des photographies :	. 29



Il s'agit de prendre en compte tous les étudiant.e.s migrant.e.s, mais particulièrement les étudiant.e.s réfugié.e.s, dont la présence en France repose non pas sur le titre de séjour étudiant^[1], mais sur la demande de protection (personne en attente de rendez-vous, de réponse de l'OFPRA ou ayant obtenu l'asile).

Nous entendons par « étudiant.e réfugié.e » toute personne en incapacité de poursuivre ses études supérieures dans son pays d'origine en raison de persécutions ethniques, politiques, religieuses ou raciales, de catastrophe économique ou écologique, de son orientation sexuelle, de la guerre ou des conflits. Nous considérons la qualité de réfugié de manière déclarative, en nous reposant sur la Convention de Genève de 1951 : le terme « réfugié » s'applique à toute personne « qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Nous n'entendrons pas ici le terme de réfugié sous son sens plus strict, celui de statut juridique reconnu par l'Etat après évaluation des autorités compétentes.

Nous utiliserons plus génériquement le terme «exilé.e / étudiant.e exilé.e» pour couvrir la situation de ces personnes, qui fuient des régions ou pays ravagés par la guerre, les conflits ethniques, les désastres environnementaux et économiques.

Vous trouverez en annexe un glossaire explicitant les termes et acronymes utilisés dans ce document.



NOTE D'INTENTION

Ce document a été conçu afin de soutenir les personnes engagées pour l'accès à l'apprentissage du français, aux études supérieures et à la formation professionnelle des exilé.e.s. Il existe autant de «programmes » et de positions que de lieux : nous n'entendons pas ici être exhaustifs, mais recenser les diverses actions qui ont été menées dans les universités et écoles depuis septembre 2015.

Septembre 2015, en effet, c'est le moment d'une mobilisation de la société civile en faveur d'un accueil des personnes en exil, notamment portée par des étudiant.e.s et des professeur.e.s, au sein des établissements de l'enseignement supérieur. Certain.e.s luttaient depuis longtemps déjà pour les droits des « étrangers », d'autres - dont beaucoup font désormais parti.e.s du RESOME - découvrent durant l'été 2015 les camps de rue et les squats urbains, où survivent des demandeurs et demandeuses d'asile, des réfugié.e.s, des débouté.e.s et des sans-papiers. Là, nous avons constaté l'ampleur d'un certain abandon de l'Etat français, dont la politique migratoire, hantée par la peur de « l'appel d'air », relève plus du repoussoir que de l'accueil. On sait aussi maintenant que derrière le discours sur les Droits de l'Homme, l'Europe se construit davantage dans les rapports sur la valorisation du « capital humain » ou les « opérations d'endiguement » destinées à « protéger les riches du monde contre les tensions et les problèmes des pauvres »ii et dans les accords bilatéraux comme celui passé entre l'UE et la Turquie. Alors que l'apprentissage du français devrait être un droit inconditionnel, permettant l'inclusion et « l'entrée en citoyenneté », il est aujourd'hui devenu, très largement, un « outil de contrôle et d'exclusion » iii. L'évidence, depuis des mois, c'est qu'à travers les politiques migratoires se découvre une certaine vérité de nos sociétés, que nous sommes nombreuses/x à refuser: celle de l'exclusion. La question, pour beaucoup d'entre nous, se fait alors lancinante : « Que faire ? Comment faire ? »

Dans ce contexte général marqué par la suspicion, l'inquiétude et parfois l'indifférence, nous partageons ce même constat: les cours de français, le partage de la langue, de la culture, sont les déclencheurs d'une autre forme de lien avec ceux et celles, qui, traversant la Méditerranée, cherchent refuge en France. L'un de nos premiers objectifs, donc, c'est d'abord celui de créer des amitiés, des rencontres, des forces collectives, et de répondre ensemble à l'exigence de l'hospitalité.

Depuis le départ, les membres du RESOME œuvrent pour la reconnaissance de la qualité d'étudiant et d'apprenant des personnes en exil, plutôt qu'à leur identification sur les critères arbitraires que sont les statuts juridiques. Simplement parce qu'en tant qu'être humain, on a tous et toutes le désir de connaître et de se nouer durablement aux personnes avec qui nous partageons le même territoire. Pour le RESOME, là n'est pas un défi lancé à la charité individuelle et au volontarisme. "Nous affirmons que c'est au contraire parce que la société du pays d'accueil reconnaît les personnes en route sur leur chemin d'intégration que ces personnes, entre autres les demandeurs d'asile et les réfugiés, apprennent et s'intègrent". La charge revient aux institutions, et notamment aux institutions éducatives (écoles, universités, bibliothèques, lieux de formations) de produire les conditions de l'inclusion des personnes - c'est-à-dire, de leur reconnaissance et du développement de leurs projets à égalité avec les « nationaux ». C'est pourquoi, avec détermination, nous créons et favorisons les programmes, associations et initiatives dans les institutions de l'enseignement supérieur.

Notre mot d'ordre, « créer des relations égalitaires », peut paraître illusoire quand la relation entre exilé.e.s et nationaux/ales est d'emblée marquée par son caractère asymétrique: inégalité de la sécurité administrative, des conditions matérielles, des ressources psychologiques; inégalité de la langue, de la compréhension des codes culturels, de l'accès aux services ; inégalité aussi des projets, des possibles et des chances. Or, quand l'autre devient apprenant ou étudiant, quand la solidarité se structure autour de la volonté d'apprendre et de comprendre, et que cette volonté est mutuelle, alors peut se construire, par delà les frontières, une forme d'égalité.

L'objectif est donc le suivant : l'égalité par l'apprentissage et la production commune, la défense des droits des exilé.e.s, notamment celui de reprendre ses études, et la création de liens. Loin d'être des expressions creuses, il s'agit de mettre en place des dispositifs de rencontre et d'expression commune, au delà même des cours de français, qui demeurent, pour l'instant, le cœur de l'action. Pour y arriver, nous pensons qu'il nous faut partir du lieu que l'on habite, de l'école que l'on fréquente, pour modifier, depuis l'intérieur de l'institution, les règles de l'accueil. Des dizaines d'initiatives mises en place pour créer ces solidarités actives et appliquer ces principes, nous avons tiré ce document. Nous espérons qu'il pourra aider à entrevoir les possibilités d'action concrète.

Pour en savoir plus sur les revendications du RESOME, document « L'accompagnement linguistique et académique étudiant.e.s apprenant.e.s exilé.e.s, une urgence éducative » du RESOME (10 mai 2016).



II. COMMENCER: RECENSER LES BESOINS, LES FORCES ET LES POSSIBILITES

La spécificité de notre action réside dans notre lien avec le « terrain », à la fois donc avec les exilé.e.s eux-mêmes, mais aussi les associations et collectifs de soutien et d'accompagnement. En fonction de la région et de la municipalité dans lesquelles l'initiative prendra place, les besoins et les attentes des premier.e.s concerné.e.s diffèrent. *Par exemple*, la région parisienne accueille aujourd'hui 80% des demandeurs/euses d'asile ; les initiatives parisiennes doivent donc prendre en compte la très grande diversité de statuts (demandeur d'asile, débouté, statutaire, sans-papier, etc.) et le grand nombre de primo-arrivant.e.s. Dans d'autres régions, il s'agira par exemple de viser un public installé depuis plus longtemps, ou des personnes en transit n'y résidant que temporairement... Il est essentiel de toujours recenser les actions existantes, le milieu et le public visés.

- I. Constituer une "équipe", rassembler les forces de ceux et celles qui souhaitent s'investir, diffuser des affiches, des appels dans l'établissement (utiliser les listes de diffusion large, Facebook, les groupes Facebook de l'établissement), et très vite définir des moyens de communication pour les personnes investies dans le projet (ex: groupe fermé sur Facebook, team sur Slack (https://slack.com/), avoir un email dédié, etc.). Des expériences que nous connaissons, c'est toujours une petite équipe qui définit, met en forme le projet, puis lance un appel à bénévoles par des moyens de communications larges, ce qui implique de demander l'usage des services de communications des établissements : liste "à tous" dans les établissements, grosses affiches, etc.
- 2. Faire le recensement des dispositifs de cours de français dans la région concernée
- 3. Avoir une **cartographie**, même minimale, des lieux d'arrivée et de résidence des exilé.e.s
- 4. Prendre **contact** avec les associations et collectifs qui aident les réfugié.e.s et migrant.e.s (notamment La Cimade).
- 5. **Identifier l'action** en fonction de l'établissement, des forces bénévoles disponibles, et des besoins : cours de français pour tou.t.e.s ? reprise d'études ? formation professionnelle ? accompagnement juridique ? association culturelle ?



III. LES DIFFERENTES FORMES DE L'ENGAGEMENT

LE COLLECTIF DE SOUTIEN

Créer un groupe de personnes qui gèrent des permanences, accompagnent les étudiant.e.s réfugié.e.s dans l'université ou l'école en question, et se réunissent régulièrement pour s'informer et sensibiliser le public de leur établissement. Il faut insister sur la nécessité d'être à plusieurs, et éventuellement de se répartir les tâches.

√ Ex : Réseau Université Sans Frontières Paris 8 (RUSF Paris 8) : Accompagnement (notamment administratif, juridique, social) des soixante étudiant.e.s de la filière diplômante en FLE instaurée en mars 2016 par l'Université Paris 8.

LE PROGRAMME SPÉCIFIQUE DANS L'ÉCOLE

Créer une structure destinée spécifiquement aux étudiant.e.s exilée.e.s (sans condition de statut administratif ni de nationalité) et reconnue par la direction de l'établissement. Ces initiatives sont centrées sur l'apprentissage du français et l'accès aux infrastructures du campus, ainsi qu'à toute l'offre de cours (en validation ou en tant qu'auditeur/trice libre selon les cas). Ces programmes peuvent être diplômant (DELF, diplôme académique).

- Programme Etudiant.e Invité.e à l'Ecole Normale Supérieure de Paris (ENS Ulm): Programme passerelle d'aide à la reprise d'études des étudiant.e.s ayant déjà commencé un cursus, axé sur les cours de français assurés par des bénévoles, l'accompagnement individuel et la sociabilité étudiante. Passage du DELF. Condition : ≈ Bac + 2. Débouché : DELF uniquement. Nombre d'étudiant.e.s: 40 personnes.
- √ Programme Etudiant.e Exilé.e à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) : Programme diplômant pour étudiant.e.s exilé.e.s qui permet de s'inscrire dans une licence ou un master correspondant à leur cursus. Les cours de français ont lieu à l'Alliance Française. Pas de passage du DELF. Condition: niveau du cursus demandé. Débouché: Licence / Master. Nombre d'étudiant.e.s: 15 personnes.

Dans le cas du programme, il faut définir le statut de la personne concernée. Deux possibilités:

- Le statut d'étudiant invité: pour les programmes, comme le PEI-ENS, qui ne permettent pas l'inscription dans les cursus de l'établissement mais proposent une offre spécifique (FLE + accompagnement). A l'ENS, ce nouveau statut, strictement réservé aux étudiant.e.s du PEI, permet d'avoir une carte d'accès ENS similaire à celle de tous les élèves de l'Ecole.
- Le statut d'étudiant: pour les programmes inscrivant dans les cursus (LMD), le statut étudiant permet d'avoir une carte étudiante conventionnelle; qui donne accès aux droits étudiants. Le statut d'étudiant protège donc plus que les statuts *ad hoc*.

Les spécificités d'un programme sont, entre autres, la nécessité d'établir de bonnes relations avec l'administration et la direction, ainsi que l'établissement d'un règlement (afin que tou.t.e.s les étudiant.e.s invité.e.s se sentent inclus.e.s au sein de l'établissement et que le cadre commun soit clair et fixé). En même temps, l'enjeu est de faire que les étudiant.e.s invité.e.s soient partenaires de ce programme, qu'ils puissent en pointer les défauts comme les qualités, participer, si possible, au processus de décision, etc.

L'ASSOCIATION DE COURS DE FLE

Créer une association qui dispense des cours de FLE réguliers, permettant de passer le DELF dans la mesure du possible, à un public de personnes réfugiées (souhaitant ou non reprendre leurs études). Les cours peuvent être assurés par des bénévoles ou par des stagiaires /professeur.e.s de FLE certifié.e.s. Une telle association peut être conventionnée à une université.

- Infléchir: Association de cours de FLE conventionnée avec l'université Paris 4, donnant des cours de FLE certifiant (DELF) à 17 réfugié.e.s et demandeurs/euses d'asile. Infléchir a développé un partenariat avec le SIAL (Service Interuniversitaire de l'Apprentissage des Langues). L'association organise également des ateliers de conversation.
- *Voyage au bout de la 11*: Association de cours de FLE hebdomadaire qui rassemble une centaine de bénévoles, pour la plupart étudiants. Les objectifs sont d'apprendre le français aux réfugié.e.s installé.e.s à Paris mais également de sensibiliser l'opinion publique quant au traitement qui leur est réservé en France et en Europe.

L'ASSOCIATION CULTURELLE

Créer une association afin de proposer des sorties culturelles ou des initiations à l'art, notamment au théâtre ou aux visites culturelles.

Visa Culture: Visa Culture est une association créée à l'initiative de trois étudiantes de Paris 8. Il s'agit d'une association ouverte à tous, aux jeunes comme aux adultes et souhaite lutter contre toute forme d'exclusion (sociale, économique, ethnique...). Elle promeut la culture, via un accompagnement et une médiation, en organisant et produisant des manifestations culturelles et artistiques et en œuvrant à l'accès par la médiation culturelle au patrimoine matériel et immatériel. Des ateliers d'initiation à la pratique théâtrale ont été mis en place avec les étudiant-e-s réfugié-e-s invité.e.s au sein de l'ENS et avec des étudiant-e-s d'autres universités. Ces ateliers ont pour objectif la mise en place d'une autre forme de tradition d'accueil qui consiste notamment en l'apprentissage du français par le biais d'une pratique artistique.

COMMENT SE CONSTITUER?

Le collectif	C'est une "association de fait" entre plusieurs personnes oeuvrant pour les mêmes intérêts. Elle ne jouit d'une existence juridique que très limitée : elle n'a pas de capacité juridique (ne peut recevoir de subvention publique) mais elle a une reconnaissance minimale devant le juge administratif. NB: Le RESOME est (du moins à ce jour) un collectif.
L'association	L'association (loi 1901) est reconnue par la préfecture et son acte de constitution paraît dans le Journal Officiel. Elle dispose de statuts (hiérarchiques ou collégiaux, même si la structure collégiale peut poser problème dans l'ouverture d'un compte. L'association peut: Ouvrir un compte en banque pour recevoir des subventions. Demander un numéro SIRET auprès de l'INSEE pour recevoir des subventions publiques (par exemple des municipalités) Établir une convention avec l'établissement (association conventionnée) Se domicilier dans l'établissement (association domiciliée) afin d'y recevoir directement son courrier Prendre une assurance civile (seront ainsi couverts les membres de l'association; ainsi les étudiant.e.s invité.e.s membres de l'association peuvent par exemple faire une convention de stage avec un établissement partenaire). Être reconnue d'utilité publique (par le Conseil d'Etat).

Les disciplines dispensées dans l'établissement:



Dans le cas où le projet est d'abord "passerelle" et n'offre pas directement d'accès à un diplôme académique, il est intéressant d'ouvrir tout de même les cours en tant qu'auditeur/trice libre pour les personnes ayant un niveau de français suffisant. Veillez à réserver ce droit dès le projet de départ. Au cas par cas, il est parfois possible de négocier avec les professeur.e.s la possibilité pour l'étudiant.e invité.e d'obtenir un "certificat de participation au cours" qui pourra jouer en sa faveur si la personne souhaite ensuite s'inscrire dans une formation diplômante.

III. LES COURS DE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE (FLE)

Dès le départ, il faut probablement avoir conscience que le public visé est susceptible d'être particulièrement fragile au niveau administratif et matériel (précarité financière, instabilité du logement notamment), mais aussi, souvent, au niveau psychologique (bien que cela ne peut pas être généralisable à tous les cas). Par exemple, l'assiduité ne peut pas forcément être exigée de la même manière que pour les étudiant.e.s nationaux ou pour les étudiant.e.s en échange international. Un règlement, bien expliqué en début d'année, pourra être mise en place. Finalement, tout problème est à prendre au cas par cas. C'est pourquoi les cours de FLE sont une structure insuffisante: il faut, autour d'elle, une mobilisation d'étudiant.e.s et de professeur.e.s engagé.e.s à aider à l'inclusion des apprenant.e.s, à être à l'écoute de leurs problèmes mais aussi à prendre en compte leurs remarques et propositions de solutions (voir partie IV).

Plusieurs dispositifs de cours de FLE ont pu être mis en place :

√ Les cours de français bénévoles

Cours assurés entièrement par des bénévoles, formés ou non.

Une forte coordination est nécessaire (exemple: créer des pads de progression par classes de niveau, sur lesquels les bénévoles inscrivent la progression de chaque cours, l'activité effectuée, afin que le bénévole suivant puisse reprendre au même endroit). Se référer à un même manuel ou à un même outil pédagogique (par exemple le manuel de FLE "Vite fait Bien fait").

√ Les cours de FLE encadrés par des stagiaires ou des professeur.e.s de FLE agréé.e.s

C'est ce type de formule que nous essayons de développer au maximum, afin que les cours soient pris en charge par des professionnels dans les établissements eux-mêmes. <u>Deux solutions:</u>

- Cours dirigé par des professeur.e.s et stagiaires de FLE (ex: DU à Paris 8)
- Professeur de FLE servant de référent.e pédagogique (organisation des cours, formation, préparation DELF) et équipe d'étudiant.e.s bénévoles (avec validation ECTS semestrielle).

$\sqrt{}$ Le partenariat avec des associations de FLE existantes ou des organismes tiers Exemples :

- Agro Paris Tech: partenariat avec l'association FLA (Français Langue d'Accueil)
- EHESS : partenariat (payé par l'EHESS) pour les cours et le passage du DELF à l'Alliance française

Pour en savoir plus :

- La Cimade: Apprendre le français, vivre dans la cité, 2009. On conseille vraiment de lire ce rapport, tout y est: la relation spécifique dans l'apprentissage, les questions de reconnaissance, les méthodes utilisées, une certaine philosophie de l'hospitalité...
- Quelles spécificités pour l'enseignement du F.L.E. à un public de demandeurs d'asile, de réfugiés et de mineurs isolés étrangers ?, Mémoire de M. Renaud DEGREVE, 2013



IV. LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

1) LE TUTORAT AVEC UN PROFESSEUR

Le tuteur ou la tutrice est un.e professeur.e qui se porte volontaire pour assurer bénévolement le suivi régulier d'un.e étudiant.e invité.e dans l'établissement. Dans la mesure du possible, il est intéressant de mettre en contact des étudiant.e.s ayant effectué leurs études dans le domaine du professeur.e ou chercheur/se concerné.e, ou souhaitant poursuivre ses études dans son département. L'objectif du tutorat est principalement d'accompagner l'étudiant.e dans son projet d'études ou de formation :

- Entretien avec l'étudiant.e, estimation de son niveau, de ses attentes et projets
- Suivi personnalisé régulier et orientation vers les cours ou les structures en dehors de l'établissement correspondant au profil de l'étudiant.e
- Aide en cas de problème administratif ou d'incompréhension au sein de l'établissement
- Explications et conseils sur le fonctionnement des études supérieures en France
- Partage avec l'équipe coordinatrice des informations pertinentes et des problèmes extra-scolaires rencontrés par l'étudiant.e
- Orientation vers des formations ou des parcours.

2) LE BINÔME AVEC UN.E ÉTUDIANT.E

Le binôme est un.e étudiant.e qui se porte volontaire pour assurer bénévolement le suivi régulier d'un.e étudiant.e exilé.e dans l'établissement. Dans la mesure du possible, nous apparions des étudiant.e.s ayant effectué leurs études dans le domaine l'étudiant.e concerné.e, ou souhaitant poursuivre ses études dans son département de rattachement. L'objectif du binôme est d'aider la personne à s'intégrer dans l'établissement, et de l'accompagner/l'orienter dans ses démarches:

- Faire visiter l'établissement, expliquer son fonctionnement (où est la bibliothèque? où est le self? quelles associations ou clubs pour les étudiant.e.s existe-t-il ?)
- Vérifier l'inscription et la participation de votre binôme aux cours de FLE (horaires compatibles avec ses propres obligations, niveau adapté...), l'aider si elle ou il a des problèmes dans certains domaines.

- Faire le point avec votre binôme sur son désir de reprise d'études, explorer les pistes de (ré)orientation future, commencer à mûrir un projet cohérent et se renseigner sur les façons de le faire aboutir
- Rester réactif aux mails envoyés par l'équipe organisatrice
- Etre en lien régulier avec votre binôme (une fois par semaine est un minimum), pour être à l'écoute de ses éventuelles interrogations ou difficultés, mais également prendre le temps d'aller boire un café, discuter, créer des liens.

3) LE TANDEM LINGUISTIQUE : CO-APPRENTISSAGE DES LANGUES OU CONVERSATION

Le but des tandems est d'envisager un échange sur le **plan linguistique** : aider un.e étudiant.e exilé.e dans son apprentissage du Français, tandis que lui-même propose son aide dans l'apprentissage de sa langue d'origine. Pour s'avérer profitable aux deux parties, il s'agirait d'envisager au minimum une à deux heures de rencontre hebdomadaire, pour approfondir ou éclairer certains points abordés en cours de FLE, proposer des temps de discussion et de lecture à haute voix de textes en Français (très profitable pour progresser, tant à l'oral qu'à l'écrit). Il s'agit aussi de valoriser les connaissances et compétences des personnes, et de repenser la relation verticale du cours traditionnel.

NB: le site de co-apprentissage Ayni propose cette méthode en ligne : https://ayni.in/

4) LES ÉQUIPES ORGANISATRICES

L'équipe coordinatrice, c'est le groupe de personnes qui, dès le début :

- Propose le projet à la direction de l'établissement
- · Crée l'association ou structure le collectif
- Gère la communication autour de l'initiative
- Coordonne l'action et l'agenda des bénévoles
- Sert de référent quand des problèmes administratif se présente
- Crée des relations avec d'autres associations, oriente vers les organismes compétents
- Sensibilise l'établissement aux actions menées
- Négocie des droits au sein de l'établissement (accès au restaurant par exemple), sert d'interface si l'étudiant.e a un problème avec une administration (contact et accompagnement auprès de l'assistant.e social.e du centre par exemple)
- Lance de nouveaux projets...



V. LE SOUTIEN MATERIEL

I) LE MATERIEL SCOLAIRE

Distribuer des kits d'accueil comprenant :

- Des stylos
- Des cahiers
- Une trousse
- Un sac à dos si besoin

Créer des collectes d'ordinateurs.

2) L'AIDE AU TRANSPORT

Dans de nombreux cas, les centres de résidence des demandeurs/euses d'asile ne donnent pas de tickets de métro. Les difficultés à financer les moyens de transport peuvent être un vrai handicap. C'est pourquoi il est important de prévoir un budget dédié à l'aide au transport pour les personnes en difficulté. Selon les régions concernées, des tarifs spéciaux peuvent être applicables. Par exemple, en Île-de-France, le Pass Navigo Solidarité¹, pour les personnes couvertes par la CMU-C (voir www.cmu.fr), permet de bénéficier du transport francilien à hauteur de 17, 50 Euros par mois.

3) ACCÈS À LA RESTAURATION

Le repas du midi est un moment de sociabilité majeur dans le monde étudiant. Pour les programmes d'insertion dans le milieu académique notamment, l'accès à des tickets repas gratuits est souvent un aspect essentiel. Trois possibilités:

¹ Voir sur le site de la RATP : http://www.navigo.fr/forfait-solidarite-transport-mois.html

- I. Si l'établissement possède un restaurant étudiant : demander la création de tickets repas gratuits pour les étudiant.e.s invité.e.s (c'est le cas à l'Ecole Normale Supérieure de Paris, à raison de 5 repas/ semaine).
- 2. Si l'établissement n'a pas de restaurant étudiant interne : demander au CROUS concerné, en tant qu'aide sociale, l'accès à des repas pour les étudiant.e.s. Pour faire cette demande, voir avec l'assistant.e social.e de l'établissement.
- 3. Dédier un budget pour acheter des tickets repas.

4) QUE FAIRE EN CAS DE DÉPLACEMENT DANS UN NOUVEAU CENTRE?

En raison de la logique de d'orientation directive², un.e demandeur/euse d'asile peut se voir imposer un relogement en CADA parfois loin du lieu d'études. En cas de situation extrêmement problématique (la personne concernée, en étant relogée, serait arraché à un processus d'intégration *en cours*, notamment si elle participe à un programme de reprise d'études et la région dans laquelle elle est envoyée ne dispose pas des structures d'accueil nécessaires à la poursuite de ce processus), il est recommandé de contacter l'assistant.e social.e du centre afin de justifier du fait qu'un tel relogement irait à l'encontre de l'intégration de la personne dans la société française et dans un projet universitaire ou professionnel. Une lettre d'attestation de la participation au programme peut donc aider. Dans les cas les plus urgents, il est conseillé de contacter l'OFII.



Attention ! Le refus d'un CADA vaut pour sortie du système d'accompagnement dispensé par l'OFII. Le demandeur ou la demandeuse ne se verra <u>plus</u> offrir de logement en centre et ne pourra plus bénéficier de l'aide financière spécifique (ADA). Il s'agit donc de *négocier* le fait de rester dans un CADA proche du lieu d'études, et de rester prudent.

RESOME: QUE FAIRE, COMMENT FAIRE?

² Mise en place afin de désengorger les grandes agglomérations, l'orientation directive est un processus d'attribution de CADA qui ne prend pas en compte la situation personnelle du demandeur d'asile. Cette attribution de logement est directive ; le refus d'un déplacement dans le CADA imposé fait sortir le demandeur d'asile du dispositif de logement et d'aide financière (ADA).



VI. LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

En complément des cours de français, il est nécessaire d'ouvrir au maximum les lieux et moments de sociabilité propre à la vie étudiante aux apprenant.e.s et aux étudiant.e.s exilé.e.s.

- I. Donner accès aux associations sportives de l'établissement
- 2. Créer des ateliers de théâtre, orienter vers des associations théâtrales (ex: Visa Culture à Paris).
- 3. Les visites et sorties culturelles: beaucoup de musées proposent la gratuité pour les groupes de demandeurs/euses d'asile et leurs accompagnant.e.s. (Par exemple au Louvre, "accueillir les publics en apprentissage du français")
- 4. Les moments festifs: faire une soirée de fin de semestre, un pique-nique de rentrée...
- 5. Conférences, moments d'expression: créer des conférences avec les étudiant.e.s, donner la parole aux étudiant.e.s, intellectuel.le.s, chercheur.e.s exilé.e.s. Par exemples: la Conférence de Paris-Diderot, "Paroles d'Exilé.e.s", disponible ici (http://www.univ-paris-diderot.fr/Mediatheque/spip.php?article618); ou encore, l'évènement "Sawa!" à l'Ecole Normale Supérieure dans le cadre de la traditionnelle Semaine Arabe, pour faire découvrir le Soudan aux élèves de l'Ecole: un concert, un buffet de spécialités soudanaises, et une conférence tenue par des exilés soudanais et centrée sur la tension entre africanité et arabité au Soudan.



VII. L'ORIENTATION

I) SAVOIR ORIENTER VERS LES ORGANISMES COMPETENTS:

A) LES PERMANENCES JURIDIQUES

Il est nécessaire d'être formé pour donner des conseils juridiques. On ne peut s'improviser juriste, surtout pas en droits des étrangers, particulièrement complexe et changeant. Les personnes des programmes et collectifs aident cependant les exilé.e.s dans leurs démarches pour : traduire des papiers et des discours complexes (de l'administration, des avocats), trouver les bons interlocuteurs, renvoyer vers des permanences ou des sites d'informations.

Les **permanences juridiques** sont des lieux où, régulièrement, des avocats, des juristes, ou des bénévoles formés aident les exilé.e.s dans leurs démarches et problèmes administratifs. Il y a des permanences spécialisées dans l'asile. Pour les connaître, vous pouvez vous renseigner auprès de la Mairie, ou consulter le site de grandes associations, comme :

- La Cimade (http://www.lacimade.org/).
- Le Gisti (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés; http://www.gisti.org/spip.php?article170) est une ressource sûre également.

La Cimade comme Le Gisti proposent des permanences téléphoniques.

Débutant.e.s, dans le milieu du droits des étrangers, nous avons eu et avons encore beaucoup d'interrogations sur des points précis. Pour y répondre, quelques astuces:

- Identifier quelques personnes des associations afin qu'ils ou elles constituent des référentes.
- Utiliser les Cliniques du droit, qui existent dans certains établissements (Sciences Po Paris, Paris 8 Saint-Denis par exemple) et qui réunissent élèves et professeur.e.s en droit, prêt.e.s à donner des conseils.
- Profiter de la présence de stagiaire de nos écoles dans différentes institutions

• Se mettre en réseau. Le RESOME sert aussi à mutualiser nos connaissances, nos problèmes, et nos contacts quant à ce qui touche les questions juridiques. N'hésitez donc pas à nous écrire, nous répondrons, ou nous transmettrons vos demandes.

B) SOIN ET SANTE

Le guide COMEDE est la référence. Vous y trouverez une description des dispositifs existants à échelle nationale, des contacts, des permanences téléphoniques.

http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1663.pdf

Vous pouvez aussi vous référer au Guide de Santé bilingue, traduit dans 23 langues:

 $\frac{http://www.lasantepourtous.com/Droits-et-Demarches/J-ai-besoin-d-aide/Le-livret-de-sante-bilingue}{bilingue}$

2) L'ORIENTATION ACADEMIQUE

Un certain nombre de programmes du Resome visent à la reprise d'études des étudiante.s exilé.e.s. Pour l'instant, il n'existe aucun guide complet recensant les démarches à faire pour des étudiant.e.s réfugiés, en demande d'asile ou sans papiers; et les conseiller.e.s d'orientation ne sont pas toujours formé.e.s sur ces points. En attendant, nous opérons au cas par cas, avec l'aide des binômes et tuteurs, en se rendant au près des CIO (Conseils d'Information et d'Orientation), et/ ou des contacts établis dans les établissements visés.

Le Programme Etudiant Invité de l'ENS écrit un petit guide d'expliquer pour aider les personnes exilé.e.s à s'orienter dans les études supérieures en France, et qui peut servir de point de départ à ce travail :

http://pei.ens.fr/aider-a-lorientation/

VIII. LES FINANCEMENTS

I) EXEMPLE D'UN BUDGET PREVISIONNEL

	Coût Annuel Total (40 personnes)	Coût Annuel Moyen par Personne	Type de Coût
Un repas par jour *	€ 25 000	€ 625	Variable (Administration)
Matériel scolaire (Méthode, stylos, cahiers, sac)	€ 2 000	€ 50	Variable
Transports**	€ 14 000	€ 350	Variable
Frais de gestion (photocopies, site internet)	€ 500	€ 13	Variable
Fond de solidarité	€ 2 000	€ 50	Variable
Financement DELF	€ 4 800	€ 120	Variable
Frais d'inscription dans des formations diplômantes	€ 500	€ 13	Variable
Activités culturelles et organisation de Conférences	€1500	€ 38	Variable
Manuels (dictionnaires, livres)	€ 3 000	€ 75	Fixe (Administration)
l'association(banque, Journal	€ 300	6.0	Tr.
Officiel, meuble)	_ ,	€8	Fixe
DÉPENSES TOTALES	€ 53 600	€1340	
DEPENSE TOTALES VARIABLES	€ 50 300	€ 1 258	
DEPENSE TOTALES VARIABLES HORS ADMINSITRATION	€ 25 300	€ 633	

2) FINANCEMENTS:

Financement public (privilégié par le RESOME)				
Les établissements	Les établissements peuvent financer les programmes et associations.			
Les COMUE	Les COMUE sont des regroupements d'établissement d'enseignement supérieur, dont l'ambition est, sur un territoire donné et sur la base d'un projet partagé, de coordonner l'offre de formation et la stratégie de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur. Exemple: PSL co-finance les programmes de l'ENS, l'ENSAD, l'EHESS, la FEMIS.			
Les Municipalités, les Régions	Exemple: Les municipalités peuvent financer les programmes et associations. A Paris, la <i>Maison des Initiatives Etudiantes</i> (MIE) offre aux associations qui en font la demande un « Kit-à-se-lancer » de 500€, permettant de répondre aux premiers frais. Plus d'informations ici.			
Financement privé				
Dons des adhérents	Pour les associations 1901, possibilité de proposer un prix de l'adhésion			
Mécénat ou parrainage	Contact avec des institutions privées. La contrepartie est souvent publicitaire : mettre le logo de l'entreprise sur tous les supports de communication par exemple.			
Financement participatif	(ou <i>crowdfunding</i>) Poster un projet de financement par des particuliers sur une plate-forme (Ulule ou KissKissBankBank) par exemple.			

Dans tous les cas, il vous faudra créer un dossier de demande de subvention:

- √ Présentation du projet (plaquette descriptive + accès au site internet s'il existe)
- √ Statuts de l'association et documents d'attestation (enregistrement auprès de la préfecture, parution dans le JO)
- √ Budget prévisionnel
- √ RIB du compte en banque de l'association ou du membre mandaté.

IX. COMMUNICATION

- Communication interne; nécessité de faire des réunions régulières entre les organisatrices et organisateurs (ex: une fois par semaine même jour même heure).
- Communication dans l'établissement: obtenir l'accès aux listes de diffusion "pour tous" pour prévenir de la mise en place de l'initiative et éventuellement faire un appel à bénévole
- Communication avec les étudiant.e.s ou apprenant.e.s exilé.e.s: les AG (exemples précis: AG non mixte, AG médias, etc.); créer un groupe Facebook "mixte", des listes de diffusion par téléphone.

NB: La réunion de rentrée. Nécessité de présenter le lieu dans lesquels les étudiant.e.s ou apprenant.e.s exilé.e.s sont (université? école?), d'expliquer d'emblée les règles (notamment sur l'assiduité), de présenter les personnes "ressources" vers qui se tourner en cas de besoin.

Apartisan, pas apolitique! Nous ne nous définissons, pour la plupart, ni comme des organisations humanitaires ou des entreprises sociales, mais à partir d'une lutte "politique", celle des conditions d'égalité, de reconnaissance des droits et d'oeuvrer pour une catégorie d'habitant largement défavorisée dans notre espace social. Nous refusons que la question de l'accueil, et plus particulièrement celle de l'accès aux ressources linguistiques et cognitives, soit dépolitisée.

Quelques articles intéressants sur la question:

- Associations: faire face à l'offensive des entrepreneurs sociaux, Par Paul Moutard-Martin, dans Ballast (2016)
- "Keep quiet and eat soup", sur le blog "On the refugee trail", sur l'évacuation du camp d'Idomeni.



ANNEXE 1: GLOSSAIRE

Désignations juridiques

Un.e réfugié.e : une personne qui a dû fuir la persécution, la guerre, les catastrophes humanitaires.

Un.e réfugié.e au sens juridique : une personne dont la situation correspond à la définition qui se trouve dans la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Le statut juridique de « réfugié » est accordé par l'OFPRA ; il donne droit à un titre de séjour valable 10 ans.

Un demandeur / une demandeuse d'asile : une personne qui demande l'asile. La demande d'asile s'effectue auprès de l'OFPRA et de la préfecture. (voir document d'informations).

Un.e apatride: une personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. Certain.e.s (mais pas tous) réfugié.e.s sont apatrides. De la même façon, les apatrides ne sont pas forcément des réfugié.e.s.

Institutions de l'accueil

PADA: Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile. C'est le premier endroit où le demandeur d'asile <u>isolé</u> doit se rendre (dans les 120 jours après l'arrivée). Toutes les informations sont ici: http://www.gisti.org/spip.php?article5117

CAFDA: Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile. Plateforme d'accueil pour les familles (cf. PADA).

Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) : établissement public, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, chargé d'assurer en France l'application des conventions, accords ou arrangements internationaux concernant la protection des réfugiés. Il a été créé en 1952. C'est le « guichet unique » des demandes d'asile. Directeur : Pascal Brice

Entretien OFPRA: L'Office convoque chaque demandeur / demandeuse à une audition, sauf exceptions énumérées par la loi. L'audition a pour objet de permettre au demandeur d'asile d'exposer complètements les motifs de sa demande, de compléter ou rectifier son récit écrit et de clarifier les éventuelles zones d'ombre. Les questions de l'Officier de protection visent à obtenir une vision complète des évènements vécus par le demandeur et des motifs de ses craintes. Les déclarations orales du demandeur et ses réponses aux questions qui lui sont posées sont l'un des éléments essentiels pour apprécier lors de la phase d'instruction le bienfondé des craintes de persécution. Cet entretien se déroule, si nécessaire, en présence d'un interprète (ce qui est le cas dans plus de 80% des entretiens réalisés à l'Ofpra)[1].

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) : Créé en 2009, il est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. L'OFII a la responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants pendant les cinq premières années de leur séjour en France. Il a également pour missions l'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile, les aides au retour et à la réinsertion participant au développement solidaire ainsi que la lutte contre le travail illégal.

France Terre d'Asile (FTDA): Association de soutien aux demandeurs d'asile et de défense du droit d'asile en France. Elle gère les plates-formes d'accueil et en particulier les domiciliations, mais elle s'est aussi spécialisée dans la gestion des CADA, entre autres missions (accueil des mineurs isolés étrangers, centre de Transit de Créteil, etc.). Depuis la loi sur l'asile de 2015 (voir Loi sur le droit d'asile: ce qui change en 2015), FTDA est l'opérateur unique pour la demande de rendez-vous en préfecture, et ses bureaux franciliens sont surchargés (pétition du Collectif Asile en Île-de-France). Directeur : Pierre Henry

La Cimade : Association de solidarité active avec les étrangers, membre de la Fédération protestante de France. Elle propose notamment des permanences juridiques et des domiciliations. Ses permanences sont particulièrement recommandées. Voir le site: http://www.lacimade.org/

Dom'Asile: Association de domiciliation et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

Hébergement:

Centre d'hébergement d'urgence (CHU) : Structures d'accueil spécialisées, ouvertes aux personnes en détresse ou sans abri pour une durée provisoire. Certains proposent les services de professionnels pour construire un projet durable de réinsertion sociale, voire organisent une prise en charge médico-psychologique. Cependant, de nombreux centres sont aujourd'hui inadaptés à la prise en charge des futur.e.s demandeur-se.s d'asile (pas de droit de visite, aucun moyen de transport, peu ou pas de nourriture, difficulté d'accès aux soins et aux procédures administratives). On compte environ 30 CHU répartis à Paris et en Île de France.

Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO): structures d'urgence destinées aux migrant.e.s.

Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) : Un Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) est un foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande.

Centre provisoire d'hébergement (CPH) : Les CPH sont censés prendre le relais des CADA en hébergeant les personnes reconnues par l'OFPRA comme réfugiées. Ils comprennent des services d'accompagnement pour la recherche d'emploi et de logement.

Camp, squat : Les réfugié.e.s nouvellement arrivé.e.s en France ne bénéficient souvent d'aucune structure d'accueil (les CHU étant débordés) et leurs conditions de vie demeurent longtemps, avant qu'ils ne puissent faire leur demande d'asile et être pris en charge, extrêmement précaires. Les principaux camps étaient ceux de La Chapelle (évacué le 2 juin) et d'Austerlitz (évacué le 17 septembre, en même temps que la Place Jules Joffrin) – mais aussi la Halle Pajol le 29 juillet, le camp de la Porte de Saint-Ouen, le square Jessaint, le squat de l'ancien Lycée Jean Quarré, le campement de Stalingrad ou de la Gare de l'Estetc. Depuis la mobilisation de l'été 2015, ces camps tendent à disparaître en faveur de centres d'hébergement d'urgence en Île de France, dont l'insuffisance n'empêche pas la formation de nouveaux camps de fortune.

Opérateurs

Emmaüs Solidarité: association issue de l'ensemble associatif Emmaüs, Emmaüs Solidarité est mandaté et partiellement financé par l'Etat afin d'accueillir les réfugié.e.s et migrant.e.s dans des CHU, CADA et CHRS. C'est un des opérateurs principaux du logement des réfugiés. Le 2 octobre 2015, Emmaüs a déclaré entrer en résistance active contre la politique du gouvernement, ce qui marque un tournant dans l'histoire de ses relations avec l'Etat sur ces thématiques.

Aurore : Autre opérateur essentiel dans l'hébergement des migrant.e.s et réfugié.e.s en cours de procédure. Aurore est financé par l'Etat et s'affirme « en cohérence avec les logiques des politiques publiques des territoires couverts ».

Adoma: Opérateur de logements sociaux (notamment pour les réfugié.e.s statutaires)

Financement

L'allocation pour demandeur d'asile (ADA): a été créée par la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Elle a remplacé l'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS). L'OFII est chargé de la gestion de cette allocation dont le paiement est assuré par l'Agence de services et de paiement. Elle est versée pendant la période d'instruction de la demande d'asile ou jusqu'au transfert effectif vers un autre Etat responsable de l'examen de la demande d'asile.

Revenu de Solidarité active (RSA): Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le

RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Il est reversé aux réfugié.e.s statutaires. C'est l'OFII qui est en charge de son versement.

Mesures administratives

Centre de rétention administrative (CRA) : En France, les centres de rétention administrative (C.R.A.) sont utilisés pour retenir les étrangers auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français et a décidé de procéder à leur éloignement forcéi. Ils sont retenus pour organiser leur voyage vers un pays qui accepte de les recevoir, le plus souvent celui dont ils ont la nationalité. Il est possible d'exercer des recours devant la justice en cas de placement en CRA.

Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF): l'OQTF est une mesure administrative d'éloignement des étrangers. Lorsqu'un préfet refuse, pour un motif autre que la menace pour l'ordre public, la délivrance d'un titre de séjour, d'un récépissé de demande de titre de séjour ou une autorisation provisoire de séjour, ou qu'il retire un tel document, il peut assortir sa décision d'une obligation de quitter le territoire français. Cette décision mentionne le pays à destination duquel l'étranger sera renvoyé d'office s'il ne quitte pas le territoire dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'OQTF. Cette mesure n'a pas à faire l'objet d'une motivation particulière, car elle découle de la décision de refus de séjour. Il est possible d'exercer un recours devant le président du tribunal administratif. NB: généralement, les personnes venant de pays "non sûrs" (par exemple: le Soudan, l'Afghanistan, la Syrie...) ne peuvent être renvoyées dans leurs pays d'origine, même si elles n'ont pas obtenu de titre de séjour.

[I] Source: www.ofpra.gouv.fr

ANNEXE 2: SITES A CONSULTER

Non exhaustif

Sites d'information et de réflexion :

- « Le guide du demandeur d'asile » du Ministère de l'Intérieur : https://peiens.files.wordpress.com/2015/11/guide-du-demandeur-asile_2nov2015-1.pdf
- Le site de la Cimade: http://www.lacimade.org/
- Le site du Gisti: http://www.gisti.org/
- http://www.migreurop.org/
- Une carte interactive des départs des réfugiés: http://www.therefugeeproject.org
- Le dossier d'Arte sur les réfugiés: http://info.arte.tv/fr/refugies
- Le Collectif PEROU pour « Réinventer Calais » et son « Calais Mag », à lire ici: http://www.perou-paris.org/pdf/Actions/AutreJournalCalais_PEROU_HD.pdf
- Le blog calaisien « Passeurs d'hospitalité », des chroniques quotidiennes sur la « Jungle » : https://passeursdhospitalites.wordpress.com/

Sites des programmes et initiatives du RESOME :

- Le site du RESOME : http://www.resome.org/ avec la liste des membres du RESOME http://www.resome.org/Les-membres-du-reseau_a20.html
- Le PEI de l'ENS : www.pei.ens.fr (avec deux formations juridiques ici : http://pei.ens.fr/2015/11/28/formations-juridiques-pei/)
- Le PEI de l'ENSAD : http://pei.ensad.fr/
- Le site de Voyage au Bout de la 11 : http://www.voyageauboutdela11.fr/

Sur Facebook:

- Page: Resome
- Groupe : RESOME (groupe fermé, de travail uniquement)
- Groupe : Réfugiés de la Chapelle en Lutte
- Page : Comité de soutien des Migrants de La Chapelle
- Groupe : Soutien aux exilés de GdE et Stalingrad



ANNEXE 3: Ressources pedagogiques

Matériel pédagogique : références de livres

Manuel de FLE conseillé: Vite et Bien, CLE International, deux tomes (niveau AI et A2; niveau BI)

Méthodes d'apprentissage

Arabes-français

- SCHMIDT J.JACQUES, Français pour arabophones, ASSIMIL,12/10/2011, ISBN: 9782700504866
- Samir Mégally, Français Facile Cours de grammaire et exercice, (Le), 01/01/0001
- ISBN: 9782903841409
- HALLAQ BOUTROS, Le français tout de suite pour arabophones, POCKET UGE, Date de parution : 26/07/2005, ISBN : 9782266150231

Dictionnaires

Arabe-français

- ABDELNOUR: Dictionnaire Bilinque Arabe-Français / Français-Arabe, Relié - I décembre 2009 (c'est le meilleur dictionnaire mais il a l'air indisponible et très gros)
- Jabbour Abdelnour (Auteur), A-C Abdelnour-Auade (Auteur), Abdelnour poche / arabe-français, Editeur : Editions Albouraq (1 avril 2004), ISBN-10: 2841610896, ISBN-13: 978-2841610891
- Jabbour Abdelnour (Auteur), A-C Abdelnour-Auade (Auteur), Abdelnour de poche : Dictionnaire Français-Arabe Poche - Editeur : Editions Albouraq (1 avril 2004), ISBN-10: 284161090X, ISBN-13: 978-2841610907
- Jean-Jacques Schmidt (Auteur), Dictionnaire français-arabe et arabefrançais. Mots utiles de la vie courante, Editeur : Editions du Dauphin (1 janvier 2004), Collection: Langue Express, ISBN-10: 2716310300, ISBN-13: 978-2716310307
- KAD (Auteur), Dictionnaire Arabe-Français (Arabe), de Editeur: Assimil (17 décembre 2009), Collection : Les dicos d'Assimil, ISBN-10: 2700504461, ISBN-13: 978-2700504460
- Maxipoche Plus Arabe-Français Poche, Editeur: Larousse (5 juin 2013), ISBN-10: 2035892082, ISBN-13: 978-2035892089

• Mon Premier Dictionnaire Trilingue Français-Anglais-Arabe (Version Souple), Editeur : Philippe Auzou (18 juin 2013), ISBN-10: 2733814494, ISBN-13: 978-2733814499

Farsi français

- Moaser, Dictionnaire français-persan (farsi) grand format, Farhang editions, 2006
- Gilbert Lazard, *Dictionnaire persan-français*, 2000, coauteur : Mehdi Ghavam-Nejad ISBN : 9999949630 ISBN : 9645545544
- Pierre Bau, *Dictionnaire persan-français / français-persan*, Maison du dictionnaire, 2013, ISBN: 978-2856082942

Français

FAYAD, LILI, DAR AL JIL, *Dictionnaire du français fondamental niveau 1*, Date de parution: 01/01/1997, ISBN: 9789988228682.

Livres en français facile

- Les Aventures d'Arsène Lupin + CD audio MP3 (BI), LFF BI, Hachette, 2014
- Vingt mille lieues sous les mers + CD audio MP3 (BI)2014
- Le Comte de Monte Cristo Tome 2 + CD Audio MP3, 2013
- Le Comte de Monte Cristo Tome 2 + CD Audio MP3
- La Tête d'un homme + CD audio MP3 (B2), 2012
- Cinq contes + CD audio MP3 (BI), 2011
- Cyrano de bergerac + CD audio MP3 (BI), 2011
- Germinal + CD audio MP3 (BI), 2011
- La dernière nuit au phare + CD audio MP3 (LFF AI), 2012
- Maigret tend un piège + CD MP3 (B2), 2011
- Les Trois Mousquetaires, t. I + CD audio MP3 (A2), 2012
- Les Misérables, tome 3 (Gavroche) + CD MP3 (LFF BI), 2012
- Le Comte de Monte Cristo T oi + CD Audio MP3, LFF Bi, 2013
- Les Trois mousquetaires Tome 2 + CD Audio MP3, LFF A2, 2013
- Sans famille + CD audio MP3 (BI), LFF BI, 2010
- Les Misérables tome 2 : Cosette (A2), LFF A2, 2010
- Enquête Capitale + CD audio (AI), LFF AI, 2010
- Mystère sur le Vieux-Port + CD audio MP3 (AI), LFF AI, 2011
- Contes + CD audio MP3 (A2), LFF A2, 2011
- Les danseurs de sable + CD audio (BI), LFF BI, 2008
- La Disparition + CD audio (A2), LFF A2, 2005
- Les Misérables (Fantine), t.1 + CD audio MP3 (A2), LFF A2, 2010

- Peur sur la ville + CD audio (A2), LFF A2, 2006
- Le prisonnier du temps + CD Audio (A2), LFF A2, 2006
- La cité perdue + CD Audio (A2), LFF A2, 2006
- Peur sur la ville + CD audio (A2), LFF A2, 2006

Livres bilingues

Français/arabe

- Abdelaziz Baraka Sakin (Auteur), Luffin, Xavier (Traducteur) Faris Bilala et le lion Conte du Darfour-Soudan, trilinque arabe-français-anglais, Editeur : L'Harmattan, Date de sortie : 09/08/2010 Code article : 9782296126107, ISBN: 9782296126107
- Jihad Darwiche (Auteur), Joire (Auteur) La princesse dequisee * bilingue francais-arabe, Editeur : Harmattan, Date de sortie : 03/05/2000, Code article: 9782738430564, ISBN: 2738430562
- Boutros Hallaq (Auteur), Yves Gonzalez-quijano (Auteur), Yves Gonzalez-Quijano (Traducteur), Butrus al- Hallaq (Traducteur), Nouvelles arabes du Proche-Orient Edition bilinque français-arabe, Editeur : Pocket, Date de sortie : 01/12/2005, Code article : 9782266150613, ISBN : 2266150618

Français/farsi

- Le tapis d'ishmaar : bilinque persan-français, 1999, Editions L'Harmattan, Date de sortie : 01/05/2004, ISBN-10: 2747558193, ISBN-13: 978-2747558198
- Hadi Jalali (Auteur), La ruse de l'agneau : bilingue persan-français, Type : Livre, Editeur : Harmattan, Date de sortie : 04/01/2002, Code article : 9782747516945, ISBN: 2747516946
- Claire Jobert (Auteur), Le secret du potier : édition bilinque persan-français, Editeur: Editions L'Harmattan, Date de sortie: 01/07/2004, Code article: 9782747558235, ISBN : 2747558231

INDEX DES PHOTOGRAPHIES:

- I. Un cours de français dans la cour du lycée désaffecté Jean Quarré (Paris 19^e), ancien squat parisien pour les réfugié.e.s et exilé.e.s
- 2. Un cours de français à l'ENS dans le cadre du Programme Etudiant Invité (Crédit : Cyprien Sapin)
- 3. Le premier cours de français de l'association Infléchir à Paris IV
- 4. Un cours de français à l'ENS dans le cadre du Programme Etudiant Invité (Crédit : Cyprien Sapin)
- 5. Un étudiant invité et sa binôme à la bibliothèque de l'ENS (Crédit : Cyprien Sapin)
- 6. Un étudiant invité et sa binôme à l'ENS (Crédit : Cyprien Sapin)
- 7. Une visite à la Mosquée de Paris dans le cadre du Programme Etudiant Invité
- 8. Un atelier de théâtre par l'association Visa Culture
- 9. Une manifestation de migrant.e.s et de soutiens à Paris
- 10. Des réfugiés à la Halle Pajol, juillet 2015

i http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=0J%3AJ0L_2016_132_R_0002&from=FR

Voir la directive du Parlement Européen du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair.

RESOME : QUE FAIRE, COMMENT FAIRE ?

ii Rapport de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne, « Quelle défense européenne en 2020 » (http://www.iss.europa.eu/uploads/media/PESD_2020_fr.pdf)

[&]quot;" « L'apprentissage du français participe au développement de la citoyenneté. Ce n'est pas un outil de sélection et d'exclusion ! », La Cimade, 2016. http://www.lacimade.org/presse/lapprentissage-du-francais-participe-au-developpement-de-la-citoyennete-ce-nest-pas-un-outil-de-selection-et-dexclusion/ « Les dispositifs en place s'avèrent souvent excluant, ne permettant pas un accueil personnalisé. Ils tendent à faire de l'apprentissage du français une épreuve pour obtenir une autorisation de rester sur le territoire français au lieu d'être une occasion de « rentrer en citoyenneté ». Actuellement, les non-primo-arrivants, désirant perfectionner leur maîtrise de la langue, sont non seulement exclus des dispositifs publics pris en charge par les organismes de formation, mais ils vont l'être aussi des actions de proximité animées par des formateurs généralement bénévoles ».